

Choix matières L3 (encore...)

Par **Melou**, le **28/07/2013** à **19:42**

Bonsoir tout le monde!

Et oui, encore une future étudiante en troisième année qui n'arrive pas à choisir ses matières..
Et pour couronner cela, encore une étudiante qui souhaite se diriger vers le notariat (du moins pour l'instant)!

Je vous montre le choix que nous avons à Strasbourg, d'abord pour le S5 :

[s]**Unité d'enseignement fondamentale 5, 15 ECTS COEF 3[/s]**

?

L'étudiant choisit deux matières de TD parmi :

Droit de la responsabilité administrative

Droit des biens

Droit des obligations 3 (régime des obligations)

Droit des sociétés 1

Droit international public 1

Procédure pénale

Relations individuelles du travail

?

?

[s]**Unité d'enseignement d'Ouverture 4, 6 ECTS COEF 2[/s]**

L'étudiant choisit deux matières (autres que celles choisies dans l'UEF5) parmi :

??Droit de la responsabilité administrative

Droit des biens

Droit des obligations 3

Droit des sociétés 1

Droit international public 1

Procédure pénale

Relations individuelles du travail

?

[s]**Unité d'enseignement d'Ouverture 5, 6 ECTS COEF 2[/s]**

?

L'étudiant choisit deux matières parmi les suivantes et celles des UE F5 et UE O4 non encore choisies :

??Droit de la responsabilité (cours en anglais)*

Histoire du droit du travail et conjoncture sociale

Informatique : préparation au C2i

Libertés publiques

Et enfin pour le S6 :

[s]Unité d'enseignement fondamentale 6, 15 ECTS COEF 3[/s]

L'étudiant choisit deux matières à TD parmi :

Droit administratif des biens et de la fonction publique

Droit des sociétés 2

Droit des sûretés

Droit fiscal

Droit international public 2

Procédure civile

Relations collectives du travail

Système juridique de l'Union Européenne

[s]?Unité d'enseignement d'Ouverture 6, 6 ECTS COEF 2[/s]

L'étudiant choisit deux matières (autres que celles choisies dans l'UE F6) parmi :

Droit administratif des biens et de la fonction

?publique

Droit des sociétés 2

Droit des sûretés

Droit fiscal

Droit international public 2

Procédure civile

Relations collectives du travail

Système juridique de l'Union Européenne

[s]Unité d'enseignement d'Ouverture 7, 6 ECTS COEF 2[/s]

L'étudiant choisit deux matières parmi les matières suivantes et celles des UE F6 et UE O6 :

??Comptabilité

Droit anglais des contrats (cours en anglais)*

Droit des cultes et des religions

Histoire de la propriété en Europe

Histoire du droit privé allemand

Philosophie du droit

J'ai mis en gras ce que je pense prendre comme matière (rien de sûr) donc si vous pouviez me conseiller sur les matières qui me seraient le plus utile et celles qui au contraire n'ont aucune utilité. J'ai déjà pioché dans les réponses que vous avez donnés aux précédentes demande (comme la nécessité de prendre le droit fiscal alors que je n'envisageais pas du tout

cette matière...)

Merci d'avance, toute aide sera précieuse!
?

Par **bulle**, le **02/08/2013** à **07:22**

Bonjour,

Vos choix me semblent cohérent dans l'ensemble.

Pour le 2ème bloc (S5), je pense que le droit des biens vous servira plus que le droit du travail.

Pour l'avant dernier bloc (S6), la procédure civile serait sans doute plus utile que le droit du travail.

Pour le dernier bloc, à votre place je prendrais comptabilité qui est un bon complément au droit fiscal.

Par **Callisto**, le **02/08/2013** à **23:06**

Bonsoir,

J'ai effectué ma troisième année de licence à Strasbourg et je me souviens avoir également eu du mal à choisir.

Comme Bulle, il me semble que vos choix sont cohérents. Toutefois, s'agissant du semestre 6, il serait peut-être préférable de prendre le droit fiscal en TD et le droit des sociétés en matière sans td. Il serait intéressant de suivre le cours de droit administratif des biens (sans td), le cours de comptabilité et de procédure civile quitte à délaissier le cours de droit du travail. Sachez que vous aurez la possibilité de changer vos matières du S6 en cours d'année.

Bon courage :-)

Par **Melou**, le **08/08/2013** à **17:40**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour vos réponses!

J'aimerais savoir, la matière de procédure civile (ou pénale) est-elle réellement essentielle? Je suis beaucoup plus tentée par les cours de droit du travail que par ceux de procédure...

Le cour de droit fiscal est-il si important que cela?

Par **Yn**, le **08/08/2013 à 18:20**

La procédure civile est un indispensable pour tout civiliste. Ce cours ne suscite souvent pas les passions mais répond à la question essentielle : comment faire valoir ses droits en justice ?

Le droit fiscal n'a pas un intérêt premier pour le droit fiscal.

Ton choix me semble cohérent, à peut-être une exception : le régime des obligations est peut-être l'un des cours les plus importants. Il permet d'étudier toutes les opérations réalisables sur des obligations (les céder, les transmettre, les modifier, décaler la conclusion du contrat et la naissance de l'obligation, ...)

Bref, c'est un indispensable pour tous les privatistes car les notions étudiées se retrouvent dans tous les domaines du droit privé. Il me paraît plus indiqué de le prendre en TD, surtout que le premier cours de droit des sociétés est une simple introduction, les notions sont assez simples, il n'est pas indispensable de le suivre en TD.

Par contre, le cours de droit spécial des sociétés au S6 mérite selon moi des TD car les notions étudiées sont beaucoup plus complexes.

Par **Melou**, le **11/08/2013 à 21:52**

merci beaucoup pour vos réponses!

Du coup pour le S5 je pense prendre régime des obligations et droit des biens en TD, et au S6 je prendrais droit des sûretés et droit des sociétés ! J'avoue cependant que j'ai peur d'être largué en droit des sociétés au S6 pour le TD étant donné que je le prendrai pas en TD au S5...

Quant aux options je prendrai sûr droit fiscal, comptabilité et droit des sociétés 1, et pour le reste je ferai en fonction de ce qui me plaît quand j'irai au cour!

Merci beaucoup en tout cas

Par **Yn**, le **12/08/2013 à 09:06**

[citation]j'ai peur d'être largué en droit des sociétés au S6 pour le TD étant donné que je le prendrai pas en TD au S5... [/citation]

Non, ce n'est pas très compliqué : tu vas découvrir les différents types de société, comment les constituer (le contrat, les déclarations, ...) le rôle des différents protagonistes (notamment les dirigeants), et les termes relatifs à la matière (apports, capital, titres, ...)

Ce n'est pas excessivement complexe car très descriptif.

Par **Melou**, le **12/08/2013 à 09:50**

Oh ben parfait alors!!

Merci beaucoup de ton aide en tout cas :)

Par **marianne76**, le **12/08/2013 à 17:36**

Bonjour,

Même si le droit des biens est intéressant c'est un droit qui en pratique est le parent pauvre on a très peu de procédure en la matière alors que le droit du travail on croule sous les dossiers

Par **Melou**, le **12/08/2013 à 17:44**

Bonjour,

Pour le M2 à Strasbourg il est conseillé d'avoir suivi le droit des biens et droit des sûretés, étant donné qu'ils insistent sur ces matières je pensais que cela supposer les prendre en TD... tout du moins je prendrai pour sûr le droit du travail parce que ça m'intéresse (de ce que j'en ai vue)!

Par **marianne76**, le **12/08/2013 à 19:25**

Ah oui curieux, pas pour le droit des sûretés mais curieux pour le droit des biens. Quant au droit du travail c'est incontournable et à suivre de près cela bouge souvent

Par **Yn**, le **13/08/2013 à 10:12**

Je suis d'accord avec *marianne76* sur l'intérêt pratique limité du droit des biens. Si tu souhaites toutefois t'orienter vers le notariat tel que tu le précises dans ton premier message, cette matière m'apparaît indispensable car tu étudies la propriété, la possession, l'usufruit, les servitudes, la copropriété, etc. Bref, des questions très régulières dans les offices.

Si tu préfères plutôt le barreau, la question se pose en effet.

Par **marianne76**, le **13/08/2013 à 11:13**

Bonjour,
Je rejoins Yn complètement

Par **Melou**, le **15/08/2013 à 09:35**

Bonjour,

Etant donné que je n'ai absolument pas envie de passer le barreau ou de travailler dans une quelconque juridiction, la question ne se pose donc pas!

Si je ne poursuis pas dans la voie notariale j'ai pour ambition de passer des concours de fonction publique!

Par **lolo7**, le **15/08/2013 à 19:25**

Bonjour Melou,

Ton objectif avant tout est le notariat.

Par **dan123**, le **16/08/2013 à 17:40**

Petite question : Comment se fait-il que, sur Marseille, le choix des matières en L3 soit (bcp!) moins étendu, et se limite aux classiques (Droit Civil, Commercial, Fiscal au S6, Droit Social, outre celles de D Public)? Je commence à avoir un peu peur...

Par **lolo7**, le **16/08/2013 à 17:44**

Dans certaines facs c'est comme ça.

Par **lolo7**, le **16/08/2013 à 17:44**

Dans certaines facs c'est comme ça.

Par **Jay68360**, le **16/08/2013 à 23:28**

Ce peut aussi être des appellations sommaires qui recouvrent en réalité les matières étudiées par ailleurs, le droit des contrats spéciaux est ainsi nommé simplement droit des obligations 3

dans certaines facultés qui n'en sont pas moins bonnes pour autant (Strasbourg). Inversement, d'autres fragmentent pour approfondir un point précis, par exemple le droit du fonds de commerce qui est du droit commercial et qui ne doit pas s'affranchir d'étudier des notions connexes à l'ensemble auquel il appartient.

C'est souvent par souci de cohérence entre les intitulés des matières d'une année sur l'autre, ainsi les étudiants sont censés savoir plus facilement lesquels choisir en TD ou en petite matière (si le droit civil de L2 lui plaît, il prendre à nouveau le droit civil de L3 qui sera plus poussé).

Essayez de chercher les plans des cours pour vous faire une idée, on est parfois surpris du contenu qui se terre sous un intitulé, et globalement les matières étudiées sont les mêmes d'une faculté sur l'autre (à quelques options près).

Par **dan123**, le **18/08/2013** à **10:11**

Ok. Ben vais essayer de voir ça. Merci

Par **lolo7**, le **18/08/2013** à **13:04**

Oui regarde ces matières afin de te faire une idée. Après tout dépend de ton objectif, de ce que tu veux faire par-là suite ce qui peut t'aider à choisir les matières du coup.

Par **Melou**, le **18/08/2013** à **14:11**

Bonjour,

Les contrats spéciaux font l'objet d'un cours à part entière à Strasbourg (L2). Le droit des obligations 3 n'est autre qu'un cours sur le régime des obligations.

Parfois il vaut mieux avoir un peu moins de choix, parce que moi je planche sur le choix de mes matières depuis le début des vacances...

Bonne journée à tous

Par **Melou**, le **11/09/2013** à **16:06**

Bonjour,

Je reviens vers vous car en effet mon professeur ainsi que plusieurs de mes camarades m'ont déconseillé de prendre en TD au S6 droit des sociétés 2 car mon cours de droit des sociétés 1 (non pris en TD) ne serait pas assez approfondi et donc je risquerais d'être très vite largué et

selon les termes de mon professeur "ce ne serait pas très judicieux" parce qu'au S6 il ne va faire qu'approfondir ce qu'on verra au S5 donc en quelque sorte il me manquera les bases. Du coup on m'a plutôt conseillé de prendre droit fiscal...

Voilà :)

Bonne journée